

PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE n° 2018 - SG - 943
Nommant le comptable de l'Office culturel
départemental

LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN en qualité de Préfet de Mayotte et délégué du gouvernement ;
- VU** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ administrateur civil hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M Edgar PEREZ, sous-préfet hors classe en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-SG-502 du 5 juin 2018 portant création de l'établissement public administratif « office culturel départemental »
- VU** l'avis favorable du Directeur régional des finances publiques du 15 octobre 2018
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRÊTE

Article 1 : Le payeur départemental de Mayotte est nommé comptable de l'office culturel départemental

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques et le Président du conseil départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mamoudzou, le 26 OCT. 2018

Le Préfet
Edgar PEREZ
Le Secrétaire général
Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Mayotte

